

CHRISTOPHE GANZITTI
Proviseur

Ifs, le 22/11/2021

1 rue Elsa Triolet
BP 52
14123 Ifs
02 31 46 52 50
ce.0142132s@ac-normandie.fr
<https://rabelais.etab.ac-caen.fr>

Mesdames et Messieurs les membres
Du Conseil d'Administration

Objet : Réunion du Conseil d'Administration

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir assister à la réunion du Conseil d'Administration du Lycée François Rabelais qui aura lieu le :

- Mardi 30 novembre 2021 à 18h00 en Salle de Conférences.

Ordre du jour :

- Adoption du Procès-verbal du 15 novembre 2021
- Affaires pédagogiques :
 - Règlement intérieur du Conseil d'Administration
 - Charte informatique
 - Projet d'évaluation BAC STHR
- Affaires financières :
 - Budget prévisionnel 2022
 - Décisions Budgétaires Modificatives
- Questions diverses

Les membres de la commission qui souhaitent voir une question supplémentaire portée à cet ordre du jour voudront bien m'en faire part, par écrit, au moins 48 heures avant la réunion de cette commission.

En cas d'empêchement, je vous saurais gré d'informer vos suppléants des dates, heures, projet d'ordre du jour et de leur transmettre tous les documents concernant la séance.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Christophe GANZITTI
Proviseur du Lycée François Rabelais





Conseil d'administration du 15 novembre 2021

Procès-verbal

Année scolaire : 2021/2022

Numéro de séance : N°1

Date de transmission de la convocation aux membres : 26/10/21

Quorum : 16

Nombre de présents : 21

Etaient présents :

ADMINISTRATI ON	GANZITTI Christophe	Proviseur
	VALENTINY Franck	Proviseur adjoint
	MALBAUX Julien	Adjoint gestionnaire
	THEENIVS Bruno	Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques
	BEUVE Solveig	CPE
EL US LO CA	RENOUF Aminthe	Collectivité de rattachement
	RENOUF Thierry	Collectivité de rattachement
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	FORESTIER Laurent	Enseignants
	HENRIOT Fabienne	
	HUSSON Maud	
	VERAN Eric	
	DHEILLY Julie	
	KOZLYK Stéphane	
	ABEILLE-BATIER Christelle	
	CAUVIN Jérôme	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé
PARENTS ET ELEVES	ANTOINE Guillaume	Parents d'élèves
	GRODENT Stéphane	
	FROGER Jean-Claude	
	BROSSE Franck	
	TAILLEFER Valérie	
	CROUSLE Léo	Elève

Le quorum étant atteint (18 personnes présentes), le proviseur ouvre la séance à 18h06 et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du CA.

Monsieur le proviseur demande si un des membres du CA accepte d'assurer le secrétariat de séance. Un secrétaire de séance est désigné en la personne de Monsieur KOZLYK.

18h08 : arrivée de Madame RENOUF et de M. RENOUF

Adoption du procès-verbal du 21 juin 2021

Monsieur le proviseur demande si le PV du dernier CA appelle à des remarques ou à des modifications. Aucune remarque n'étant signifiée, le procès-verbal est mis aux votes :

POUR : 20
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Monsieur le proviseur rappelle que désormais, compte tenu des dernières modifications visant à simplifier le fonctionnement du conseil d'administration, l'ordre du jour n'est plus soumis au vote.

Le décret n° 2020-1632 du 21 décembre 2020 précise que la commission permanente est désormais créée à la double condition que le CA se soit prononcé sur le principe de sa création et sur la ou les compétences qu'il entend lui déléguer. Par conséquent, il n'est pas possible de créer une commission permanente pour avis consultatif uniquement.

Le Proviseur propose donc que soit simplement créé un Groupe de travail pour l'étude de la DHG émanant des élus du CA comprenant : le chef d'établissement, le proviseur adjoint, le DDFPT, le gestionnaire, des représentants élus des personnels, dont 4 au titre des personnels d'enseignement et d'éducation et 1 au titre des personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé et 1 un représentant élu des parents d'élèves.

Cette proposition sera ajoutée au règlement intérieur qui sera présenté au prochain conseil d'administration.

Affaires financières

Décisions budgétaires modificatives

Monsieur l'adjoint-gestionnaire présente les DBM pour information (numéro 6 à 10) qui concernent essentiellement des recettes.

Ces DBM ne soulèvent aucune remarque de la part des membres du conseil d'administration.

Monsieur l'adjoint-gestionnaire présente la DBM pour vote concernant les crédits pédagogiques (2523 €) avec proposition d'affectation au remboursement des frais de stages et les fonds sociaux (4517 €) avec proposition d'affectation aux fonds sociaux lycéens.

POUR : 20
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

Tarifs

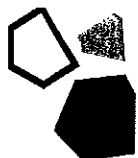
→ Taux de participation aux charges communes

Monsieur l'adjoint gestionnaire présente les taux de participation aux charges communes (30 % pour les recettes d'internat et 15 % pour le reste).

Monsieur le proviseur propose les taux aux votes :

POUR : 20
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA



→ **Tarifs des ventes de produits et des prestations**

Monsieur l'adjoint gestionnaire présente les nouveaux tarifs des ventes des produits et des prestations de service réalisés par l'établissement pour l'année scolaire 2021-2022.

Monsieur le gestionnaire indique que la tarification concernant les cartes de self/accès sera désormais facturée au réel du coût de remplacement.

Monsieur le Proviseur précise qu'un petit-déjeuner sera désormais inclus lors de la location d'une chambre à l'hôtel d'application.

Monsieur le proviseur propose les tarifs aux votes :

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1

Acte du CA

18h42 : arrivée de Madame HENRIOT

Contrats et conventions

Pour information, monsieur le proviseur indique que le gymnase – comme les années précédentes – est utilisé en soirée, pendant le temps scolaire en dehors des heures de formation par les mêmes associations : CB IFS, Ligue de Badminton (pour l'entraînement des élèves sportifs de haut niveau), Montes en l'air.

Pour les conventions à signer, le seul changement concerne le CB IFS, club avec lequel nous signons désormais directement la convention.

Il indique en outre qu'il a rappelé à la vigilance toutes les associations extérieures qui occupent le gymnase quant aux règles sanitaires à respecter.

→ **Convention annuelle d'utilisation des locaux des EPLE entre la région et l'établissement scolaire en dehors des heures de formation**

Monsieur le proviseur demande l'autorisation de signer avec la région la convention permettant à l'établissement de prêter ou de louer les locaux à des utilisateurs extérieurs.

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

→ **Convention d'utilisation des locaux entre le lycée et le Club Basket IFS en dehors des heures de formation**

Monsieur le proviseur demande l'autorisation de signer avec le CB IFS, une convention d'utilisation du gymnase (sanitaires et vestiaires compris) pour la pratique du basket, du lundi au vendredi en soirée. Une contrepartie financière est prévue, elle correspond à 5 € de l'heure (sur 30 semaines, multipliée par le nombre d'heures par semaine).

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA



→ **Convention d'utilisation des locaux entre le lycée et l'association des « Monte en l'air » en dehors des heures de formation**

Monsieur le proviseur demande l'autorisation de signer avec l'association, une convention d'utilisation du mur d'escalade du gymnase (sanitaires et vestiaires compris) pour la pratique de l'escalade, les lundis, mardis, mercredi et jeudi en soirée. En contrepartie de cette utilisation, l'association gère notamment, avec l'équipe enseignante EPS, la maintenance des voies d'escalade du mur. De plus elle finance le remplacement des cordes par alternance tous les 2 ans.

POUR : 20
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 1

Acte du CA

→ **Convention d'utilisation des locaux entre le lycée et la ligue de badminton de Normandie**

Monsieur le proviseur demande l'autorisation de signer avec la ligue de Normandie de badminton, une convention d'utilisation du gymnase (sanitaires et vestiaires compris) pour la pratique du badminton, du lundi au vendredi en soirée. Une contrepartie financière est prévue, elle correspond à une somme forfaitaire de 750 € par année scolaire.

POUR : 21
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

À l'image des années antérieures, le lycée François Rabelais n'était pas en mesure de pouvoir accueillir la totalité des élèves demandant à être interne dans nos murs. Plusieurs lycées ont été sollicités et Monsieur le Proviseur demande donc de l'autoriser à signer les conventions d'hébergement afin de régulariser la situation.

→ **Convention d'hébergement relative à l'accueil des élèves du Lycée Rabelais au lycée Fresnel à Caen**

Le lycée Fresnel a été sollicité afin de pouvoir héberger nos élèves. Pour l'année 2021-2022, nous avons donc eu recours à cet établissement pour héberger jusqu'à 11 élèves.

Monsieur le Proviseur demande l'autorisation de signer avec le lycée Fresnel la convention qui a pour objectif de fixer les modalités d'hébergement des élèves du lycée Rabelais au lycée Fresnel.

POUR : 21
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

→ **Convention d'hébergement relative à l'accueil des élèves du Lycée Rabelais au lycée Malherbe à Caen**

Le lycée Malherbe a été sollicité afin de pouvoir héberger nos élèves. Pour l'année 2021-2022, nous avons donc eu recours à cet établissement pour héberger jusqu'à 3 élèves.



Monsieur le Proviseur demande l'autorisation de signer avec le lycée Malherbe la convention qui a pour objectif de fixer les modalités d'hébergement des élèves du lycée Rabelais au lycée Malherbe.

POUR : 21
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

→ **Contrat de prestation de service d'abonnement d'inspection périodique APAVE**

Monsieur le proviseur demande au CA l'accord pour signer le contrat d'un montant de 564 € TTC avec l'APAVE pour une intervention dans le lycée afin d'y vérifier la conformité des aires de jeux et équipements sportifs. Ce contrat est conclu pour une période de 36 mois sachant que les contrôles sont menés tous les 2 ans.

POUR : 21
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

→ **Contrat d'hébergement sur serveur dédié EURESTO**

Monsieur le proviseur demande au CA l'accord pour signer le contrat annuel avec la société EURESTO pour un montant de 1320.00 € HT.

POUR : 21
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

→ **Convention de partenariat avec l'IM-PRO de Démouville dans le cadre de la pratique du sport partagé à l'UNSS**

Monsieur le Proviseur demande l'autorisation de signer cette convention visant à faciliter la pratique sportive des élèves de l'IMPRO au sein de l'AS du lycée.

POUR : 21
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

→ **Convention de partenariat avec l'association Addictions France**

A l'initiative des professeurs de la Mention complémentaire Employé Barman, un travail est mené afin d'ouvrir les élèves aux dangers des addictions, ces derniers pouvant être confrontés à cette problématique dans leur futur cadre professionnel.

Monsieur le proviseur demande l'autorisation de signer cette convention :

POUR : 21
CONTRE : 0



ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

→ **Convention de groupement d'établissement (GRETA) des côtes normandes**

Compte tenu de la fusion des GRETA à l'échelle normande, il est prévu une fusion des GRETA de la Manche, du Calvados et de la région havraise afin de créer un GRETA «Côtes normandes». Afin de pouvoir poursuivre les actions de formation en cours et à venir, le Proviseur propose l'adhésion à cette nouvelle structure et l'autorisation de signer la convention.

POUR : 7
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 14
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

PPMS

À l'image du diagnostic de sécurité présenté en début d'année scolaire dernière et qui permettait de faire un bilan de la sécurité sur le lycée, celui-ci a permis d'inaugurer avec la Région Normandie certains travaux encore en cours actuellement.

Monsieur le Proviseur indique que l'établissement n'était pas doté de plan particulier de mise en sûreté (PPMS) défini par la circulaire n° 2015-205 du 25-11-2015.

L'objectif est de mettre en place une organisation interne à l'établissement afin d'assurer la mise en sécurité de toutes les personnes présentes dans l'établissement en cas d'accident majeur externe à l'établissement ou d'intrusion malveillante.

Monsieur le Proviseur précise que le document a été étudié en CHS le 21 septembre 2021 et qu'il sera déposé sur un espace académique dédié accessible aux services préfectoraux et aux forces de sécurité en cas de besoin. À l'interne, il sera décliné afin que chaque personnel puisse avoir des consignes claires sur son rôle en cas d'urgence.

Vote pour validation :

POUR : 20
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 1

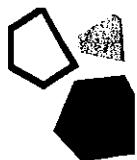
Affaires pédagogiques

Rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement

Monsieur le proviseur demande aux membres présents si le rapport annuel qui leur a été transmis appelle à questionnements de leur part. Ce rapport reprend les grandes lignes des problématiques rencontrées sur l'année scolaire 2020-2021 et les chantiers qui ont été entamés dans un contexte marqué par la pandémie de COVID-19.

Monsieur le Proviseur met au vote le rapport présenté aux membres du CA.

POUR : 20
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0



NE PREND PAS PART AU VOTE : 1
Acte du CA

Installation des commissions

À la demande de monsieur le proviseur, les élus au CA indiquent quels sont les membres qui siégeront dans les différentes commissions (voir en annexe) :

- Commission éducative
- Conseil de discipline
- Commission d'hygiène et de sécurité
- Commission d'appel d'offres
- Commission menus
- Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté
- CVL

- Groupe de travail « étude de la DHG »

Questions diverses

- Vente à emporter

Une représentante des personnels enseignants élus interroge sur l'organisation de la Vente à emporter (VAE) cette année et demande si un retour a été fait quant au questionnement du Proviseur auprès des services du Rectorat en juin dernier. Les enseignants s'inquiètent de la charge de travail conséquente qui repose sur le DDFPT, du nombre d'heures à passer à la VAE et très prochainement dans les commandes de bûches de Noël ou de galettes des rois.

Monsieur le Proviseur indique qu'aucune réponse ne lui a – pour le moment – été apportée sur les pistes qu'il avait évoquées. Il indique qu'il est bien conscient de la charge que revêt le suivi de la VAE mais qu'elle est toutefois indispensable pour la bonne marche financière de l'établissement. Sans la VAE, nous serions dans l'obligation de jeter de nombreuses denrées issues notamment des formations en pâtisserie.

Monsieur le DDFPT précise en outre que la VAE lui permet d'assurer l'achat de denrées pour l'ensemble des élèves sans tenir compte du nombre de clients du restaurant d'application puisque la VAE permet d'écouler les surplus cuisinés.

Monsieur le Proviseur précise que suite à sa demande, 2 enseignants encadrent les élèves à la VAE le jeudi et le vendredi après-midi. Il reste le mardi et le mercredi assurés par le DDFPT.

Un parent d'élève demande si ces derniers ne pourraient pas prêter main-forte en encadrant cette VAE ?

Monsieur le Proviseur indique qu'il n'a pas exploré cette piste mais que cela est peut-être difficile à imaginer car il y a un rôle d'encadrement des élèves et une part relevant de la gestion de caisse. Un enseignant précise que la présence d'un référent adulte est indispensable pour aider les élèves dans les tâches à effectuer car ce sont les étudiants de MAN et de BTS qui officient à la VAE mais pour ne pas manquer de cours, ils s'y succèdent y compris au sein d'une même semaine. On attend d'eux qu'ils puissent faire la vente mais aussi organiser l'installation et gérer la chaîne du froid.

Monsieur le Proviseur précise également que la VAE est un très bon lieu d'apprentissage qui pourra être réinvesti en entreprise du fait de l'essor de la vente à emporter en restaurant.



Monsieur le DDFPT précise enfin qu'il ne pourra plus assurer le suivi de la VAE à partir de janvier car il sera alors accaparé par l'organisation des examens et concours. La question sera donc encore plus prégnante début janvier 2022 !

Les enseignants proposent d'alerter par un courrier la hiérarchie académique sur cette situation et reçoivent l'assentiment des parents.

La séance est levée à 19h52.

Le Proviseur,



Christophe GANZITTI

Le secrétaire,



Stéphane KOZLYK



Règlement intérieur du Conseil d'administration

(présenté en Conseil d'administration le 30 novembre 2021)

Article 1 - Le Conseil d'administration est réuni au minimum une fois par trimestre et fonctionne dans le respect des règles fixées par le décret n°85-924 du 30 août 1985, relatif aux établissements publics locaux d'enseignement (EPL), modifié par le décret n°2005-1145 du 9 septembre 2005 et le décret n° 2020-1632 du 21 décembre 2020 portant diverses mesures de simplification dans le domaine de l'éducation.

Article 2 - Le Conseil d'administration est convoqué par le chef d'établissement, président de cette instance, ou à la demande de la majorité absolue de ses membres **au moins 8 jours à l'avance. Ce délai peut être réduit à 1 jour en cas d'urgence.**

Article 3 - L'ordre du jour est dressé par le président ~~et adopté en début de séance du conseil.~~ Tout CA extraordinaire, demandé par la majorité de ses membres, se tient sur un ordre du jour déterminé.

Article 4 - ~~Pour instruire les questions qui relèvent du domaine de la responsabilité pédagogique et éducative de l'établissement, une commission permanente est réunie avant le conseil d'administration. Elle est convoquée selon les mêmes règles.~~ **Afin de permettre une étude fine de la ventilation de la DHG (Dotation Horaire Globale), un groupe de travail « étude de la DHG » pourra être réuni. Il sera composé du chef d'établissement, du proviseur adjoint, du DDFPT, du gestionnaire, de représentants élus des personnels, dont 4 au titre des personnels d'enseignement et d'éducation et 1 au titre des personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé et 1 représentant élu des parents d'élèves.**

Article 5 - Les questions diverses ou demandes d'adjonction à l'ordre du jour dressé par le président doivent être déposées 48 heures avant la date de réunion du Conseil d'administration pour être examinées en séance. Dans le cas où ce délai n'est pas respecté, les questions seront reportées et étudiées en début de séance suivante. Toute motion peut être proposée en Conseil d'administration et jointe au compte rendu de la séance.

Article 6 - Dans la mesure du possible, les documents sont transmis ~~10~~ **8** jours avant la réunion du Conseil d'administration avec la convocation à l'ensemble des membres, titulaires et suppléants.

Article 7 - Le Conseil d'administration ne peut se réunir qu'en présence de la majorité

absolue, soit 16 membres. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde séance se tiendra dans un délai de ~~huit à quinze~~ **5 et 8 jours** (3 jours en cas d'urgence) sans être soumise à cette règle du quorum.

Article 8 - Tout membre titulaire élu au Conseil d'administration peut se faire suppléer par un membre suppléant désigné.

Article 9 - Sur demande d'un membre du Conseil d'administration, une suspension de séance est de droit.

Article 10 - Le vote lors du Conseil d'administration se fait à main levée mais il peut, à la demande d'un de ses membres, être à bulletin secret.

Article 11 - En début de séance, les membres adoptent le procès-verbal du Conseil d'administration précédent. Le secrétariat de séance doit être assuré par un ou deux membres d'une des composantes du Conseil alternativement (excepté les élèves), désignés en début de chaque séance par le président.

Son compte rendu retrace les échanges et points de vue exprimés par les membres, ainsi que les délibérations et les avis adoptés. Ce procès-verbal est soumis au Chef d'établissement avant d'être diffusé à chacun des membres.

Article 12 - Les séances du Conseil d'administration ne sont pas publiques. Le chef d'établissement peut cependant inviter toute personne dont la présence paraîtrait utile pour une question précise, sans participation au vote.

Article 13 - Conformément au décret n° 2012-224 du 16 février 2012 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique, les représentants des personnels qui siègent au Conseil d'administration peuvent demander au Chef d'établissement un temps de préparation de séance égal à la durée de ce Conseil. Les représentants des enseignants doivent l'instituer juste avant la séance, ceux des agents de la collectivité de rattachement au moins 48 h avant la tenue du Conseil. Ces réunions préparatoires se déroulent au sein de l'établissement.

Article 14 - Le règlement intérieur du Conseil d'administration est communiqué à tous les membres et peut être réexaminé chaque année.

Article 15 - La durée de séance du Conseil d'administration ne peut excéder trois heures. Les questions à l'ordre du jour non traitées sont représentées en début de séance suivante.

Charte informatique

D'UTILISATION DE L'INTERNET, DES RÉSEAUX ET DE L'ENT

Cette charte s'inscrit dans un objectif de sensibilisation et de responsabilisation. Elle vise à promouvoir des comportements de vigilance et de sécurité et à renforcer la prévention d'actes illicites en amenant les utilisateurs à constamment s'interroger sur la licéité de leurs actes.

1. Respect de la législation

La quantité et la facilité de circulation des informations et des contenus sur internet ne doivent pas faire oublier la nécessité de respecter la législation. L'internet, les réseaux et les services de communication numérique ne sont pas des zones de non-droit.

Outre l'atteinte aux valeurs fondamentales de l'Éducation nationale, dont en particulier les principes de neutralité religieuse, politique et commerciale, sont également interdits et le cas échéant sanctionnés par voie pénale (liste non exhaustive) :

- L'atteinte à la vie privée d'autrui
- La diffamation, l'injure et le harcèlement
- La provocation de mineurs à commettre des actes illicites ou dangereux
- L'incitation à la consommation de substances interdites
- La provocation aux crimes et délits et la provocation au suicide, la provocation à la discrimination, à la haine notamment raciale, ou à la violence
- L'apologie de tous les crimes
- La contrefaçon de marque
- La reproduction, représentation ou diffusion d'une œuvre de l'esprit (film, musique...)
- Les copies de logiciels commerciaux

2. Description des services proposés

L'**Établissement** est doté des moyens lui permettant de donner accès au réseau internet et au réseau local du lycée. L'accès aux services offerts peut avoir lieu depuis les locaux de l'Établissement sur des ordinateurs appartenant à l'établissement ou par le biais de matériel personnel :

- Dans les salles informatiques ou salles de cours après autorisation du Professeur
- Au CDI
- Au foyer en accès libre
- Dans les locaux couverts par le réseau wifi

3. Droits de l'Utilisateur

L'accès est soumis à une **identification** préalable de l'**Utilisateur**, qui dispose alors d'un « **Compte d'accès personnel** » aux ressources et services proposés.

Le Compte d'accès d'un **Utilisateur** est constitué d'un **identifiant** et d'un **mot de passe strictement personnels et confidentiels**. Leur usage ne peut en aucun cas être cédé à un tiers à quelque titre que ce soit. L'Utilisateur est responsable de leur **conservation** et s'engage à ne pas les divulguer et à ne pas s'approprier ceux d'un autre utilisateur.

L'**Utilisateur** peut demander à l'**Établissement** la communication des informations nominatives le concernant et les faire rectifier conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

4. Engagements de l'Établissement

L'Établissement s'oblige à respecter toutes les règles protectrices des intérêts des tiers et de l'ordre public et notamment à informer promptement les autorités publiques des activités illicites qu'il pourrait constater à l'occasion de l'utilisation de ses services.

L'Établissement et les équipes pédagogiques se doivent de protéger les élèves en les préparant, en les conseillant, en les assistant dans leur utilisation de l'internet et des réseaux numériques. L'internet donne accès à un ensemble non validé d'informations de valeur et de niveaux très divers.

L'Établissement garantit à **l'Utilisateur** de n'utiliser les données à caractère personnel le concernant que pour les strictes finalités pour lesquelles elles sont collectées (ouverture du compte d'accès, contrôles techniques...).

5. Engagements de l'Utilisateur

L'Utilisateur s'engage à respecter la législation en vigueur, évoquée à titre non exhaustif à l'article 1, et notamment **l'Utilisateur** s'engage à utiliser les Services :

- Dans le respect des lois relatives à la propriété littéraire et artistique
- Dans le respect des lois relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés
- Dans le respect des règles relatives à la protection de la vie privée et notamment du droit à l'image d'autrui
- En s'assurant de ne pas envoyer de messages à caractère raciste, pornographique, pédophile, injurieux, diffamatoire... et, de manière générale, à ne pas diffuser d'informations présentant le caractère d'un délit.

L'Utilisateur s'engage à ne pas effectuer, de manière volontaire, des opérations pouvant nuire au fonctionnement du réseau de même qu'à l'intégrité des ressources informatiques.

L'Utilisateur s'engage notamment à (liste non exhaustive) :

- Ne pas interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés
- Ne pas installer des programmes destinés à contourner la sécurité, saturer les ressources
- Ne pas introduire de programmes nuisibles (virus, cheval de Troie, ver ...)
- Ne pas modifier la configuration logicielle des machines
- N'installer aucun logiciel sans autorisation préalable d'un administrateur réseau
- Ne pas modifier la configuration physique des machines (câblage, connexions du clavier, de la souris...)
- Ne pas modifier les réglages des écrans (résolution, couleurs, luminosité, contraste...)
- Ne pas détériorer le matériel
- Accepter le contrôle de son activité

L'Utilisateur s'engage à informer immédiatement **l'Établissement** de toute perte ou anomalie relative à ses codes d'accès personnels, ou s'il constate ou est témoin de détériorations des machines.

6. Dispositions

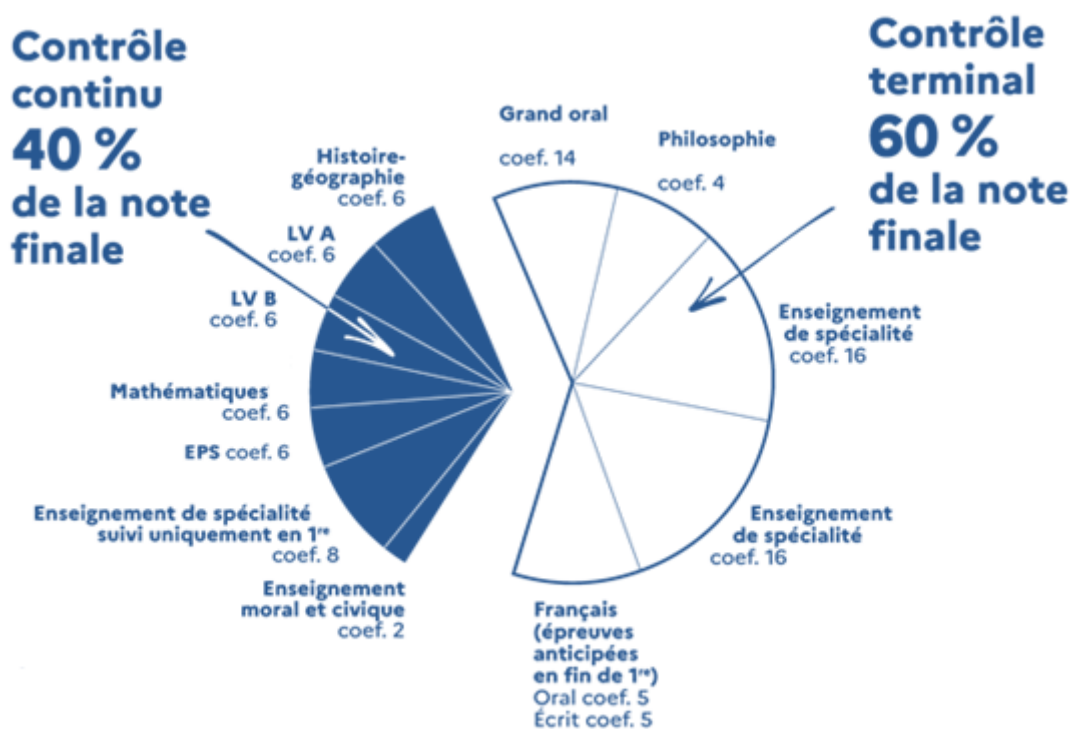
La Charte ne se substituant pas au règlement intérieur de l'Établissement, le non-respect des principes établis ou rappelés par la Charte pourra donner lieu à une limitation ou une suppression de l'accès aux Services, à des sanctions disciplinaires prévues dans les règlements en vigueur de l'Éducation nationale et de l'Établissement, à des sanctions pénales prévues par les lois en vigueur.

ÉVALUATION BACCALAUREAT

Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration (STHR)

Le présent projet s'inscrit dans le cadre défini par la note de service du 28/07/2021 relative aux modalités d'évaluation des candidats aux baccalauréats général et technologique à compter de la session 2022 et du « guide de l'évaluation » publié par le Ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports.

Il a pour objet de préciser, dans le respect du cadre fixé par la réglementation et conformément à celle-ci, les modalités pratiques du contrôle continu, afin de rendre visible et explicite la réflexion de l'équipe enseignante sur l'acte pédagogique d'évaluation. Il permet notamment d'en partager les principes avec les élèves et les familles.



CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Décret n°2021-963 du 27 juillet 2021 modifiant les dispositions du Code de l'Éducation relatives au baccalauréat technologique
- Note de service du 28 juillet 2021 (Bulletin Officiel n°30 du 29 juillet 2021) précisant les modalités d'évaluation des candidats au baccalauréat, notamment pour les épreuves soumises au contrôle continu.
- Note de service n°2020-017 du 11 février 2020 définissant les épreuves des enseignements de spécialité

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE EN STHR

Les enseignements évalués selon le contrôle terminal (philosophie, enseignements de spécialité : EGH et ESAE*/STC/STS) ne seront pas évalués selon le contrôle continu.


* Seule la moyenne obtenue en ESAE en classe de première sera prise en compte pour le baccalauréat en contrôle continu.

Dans le cadre du contrôle continu, **toutes les notes obtenues** (sommatives) en cours d'année seront prises en compte. Pourront s'ajouter à ces notes des évaluations supplémentaires (formatives, compétences) qui compléteront le livret scolaire. Des pondérations pourront être appliquées par les enseignants afin que les moyennes soient représentatives du niveau de maîtrise des élèves. Les enseignants sont tenus d'informer les élèves des dates retenues pour les contrôles et devoirs.

Que ce soit pour le **Contrôle Continu** du baccalauréat ou la procédure **Parcoursup**, les résultats des deux années de première et de terminale serviront à l'écriture du Livret Scolaire Lycée (LSL).

Le tableau ci-dessous indique les attendus de l'examen dans les différentes disciplines.

Enseignements du tronc commun

	Nombre minimum d'évaluations requises	
	Disciplines	Objectifs
3/an	Langues vivantes : coeff 12 LVA : 6 LVB : 6	<ul style="list-style-type: none"> BO n°6 du 20 juillet 2020 <ul style="list-style-type: none"> LVA niveau B1/B2 en première et B2 en terminale LVB niveau A2/B1 en première et B1 en terminale ETLV intégrée au notes de LVA =>Evaluation Orale Evaluations couvrant au moins 3 activités langagières.
3/an	Histoire géographie : coeff 6	<ul style="list-style-type: none"> Exercices ou sujets types (BNS) Pratique de l'oral
3/an	Enseignement moral et civique (EMC) : coeff 2	<ul style="list-style-type: none"> Qualité de l'expression orale (débat) Contribuer à un travail collectif (projet, recherche, etc.) Exercer son jugement (activité individuelle)
1 par activité	Education physique et sportive : coeff 6	<ul style="list-style-type: none"> Circulaire n°2019-219 du 26 septembre 2019 3 épreuves évaluées en contrôle en cours de formation (CCF) Commission académique d'harmonisation
3/an	Mathématiques : coeff 6	<ul style="list-style-type: none"> 10% du temps d'enseignement consacré aux évaluations Contrôles de connaissance – 6 compétences de mathématiques
3/ Tle	Philosophie : coeff 4	<ul style="list-style-type: none"> Dissertation – Explication de texte
3 / 1 ^{ère}	Français : coeff 10	<ul style="list-style-type: none"> Epreuves anticipées en classe de première Synthèse – Ecrit - Oral

Enseignements de spécialité

	Disciplines	Objectifs
3/an	EGH : coeff 16	<ul style="list-style-type: none"> EGH : A partir d'étude de cas, analyser le fonctionnement d'une entreprise hôtelière et mettre en œuvre des méthodes et techniques appropriés. ESAE : Classe de première en contrôle continu (coeff 8), il est également évalué dans un contexte de STC et STS (coeff 2) au cours d'un écrit d'une heure (épreuves ponctuelles). STS : Réalisation d'une production culinaire suivi d'un échange avec la commission d'évaluation (coeff 7). STC : Réalisation d'une production de services à travers 3 ateliers (restaurant, hébergement, commercialisation, etc.) (coeff 7).
3/an	ESAE	
3/an	STS	
3/an	STC coeff 16	
2 Tle	Grand Oral Note de service du 27/07/2021	<ul style="list-style-type: none"> Référence au projet réalisé par l'élève pendant l'année, Le candidat peut garder le support qu'il a préparé pour son exposé oral (premier temps), L'interrogation du jury dans le deuxième temps est en lien avec le premier temps de l'épreuve.

GESTION DE L'ABSENTEÏSME

En cas d'absence justifiée à une évaluation considérée comme nécessaire pour la constitution de la moyenne, l'enseignant proposera une évaluation spécifique à l'intention de l'élève.

Au cas où l'élève ne dispose pas d'un nombre suffisant de note représentative à l'un des enseignements faisant l'objet du contrôle continu, il sera convoqué à une de session de rattrapage prévu en fin d'année.

- Si la ou les moyennes concerne(nt) la classe de première, : Passage 1^{er} trimestre de Terminale sur le programme de première.
- Si la ou les moyennes manquantes concerne(nt) la classe de terminale : Passage avant la fin de l'année de terminale, sur le programme de Terminale.

La note obtenue est retenue en lieu et place de la moyenne manquante. En cas d'absence injustifiée le candidat se verra attribuée la note 0.

FRAUDE

L'équipe pédagogique attribuera la note de 0 en cas de fraude avérée à une situation d'évaluation. En cas de doute légitime sur une éventuelle fraude, l'enseignant neutralise la note obtenue et décide s'il est nécessaire de proposer une nouvelle évaluation à l'élève. Cette note remplace la première note obtenue.

ÉLÈVES À BESOINS PARTICULIERS

Les élèves bénéficiant d'un aménagement aux épreuves (PAP, PAI, PPS) doivent recevoir les mêmes adaptations pendant les contrôles et devoirs tout au long de leur scolarité et notamment pour les évaluations prises en compte dans le cadre du contrôle continu.

MESURES TRANSITOIRES BACCALAUREAT 2022

Pour la session 2022, les candidats conservent le bénéfice des notes qu'ils ont obtenues en classe de première au cours de l'année 2020-2021 dans le contexte de l'épidémie de Covid-19. Cette conservation des notes s'opère à due proportion des coefficients qui leur étaient attribués.

Ainsi, leurs coefficients s'organisent comme suit, s'agissant des enseignements obligatoires ne faisant pas l'objet d'épreuves terminales :

	Première 2020-21	Terminale 2021-22	Total cycle session 2022
Enseignement de spécialité de 1 ^{re} (ESAE)	5		5
Histoire-géographie	3,33	3	6,33
Langue vivante A	3,33	3	6,33
Langue vivante B	3,33	3	6,33
mathématiques (voie technologique)	3,33	1,66	5
Éducation physique et sportive		5	5
Enseignement moral et civique		1	1
Notes de bulletins tous enseignements (5 %)	5		5
Total	23,3	16,7	40

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL, TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL

Calendrier de l'année de terminale 2021-2022



	BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE	BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL	parcoursup Entrez dans l'enseignement supérieur
	<i>Le contrôle continu pour le baccalauréat général et technologique a lieu tout au long de l'année.</i>	<i>Les épreuves professionnelles font l'objet d'un calendrier spécifique et variable selon la spécialité visée.</i>	
DÉC.			21 décembre : ouverture du site d'information Parcoursup.fr avec le moteur de recherche des formations
JANV.			20 janvier : ouverture de la plateforme Parcoursup pour s'inscrire et formuler ses vœux
FÉV.			
MARS	14 au 16 mars : épreuves terminales d'enseignements de spécialité		29 mars : date limite pour formuler ses vœux
AVR.			7 avril : date limite pour compléter son dossier et confirmer ses vœux
MAI		23 mai au 3 juin : épreuves écrites et pratiques sur support informatique	
JUIN	15 juin : philosophie 20 juin au 1^{er} juillet : Grand oral	14 au 24 juin : épreuves écrites d'enseignements généraux	2 juin : lancement de la phase principale d'admission : réponses des formations 23 juin : lancement de la phase complémentaire
JUIL.	5 juillet : résultats du baccalauréat 8 juillet : fin de la session 2022	5 juillet : résultats du baccalauréat 8 juillet : fin de la session 2022	15 juillet : fin de la phase principale d'admission



BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2022

ORDONNATEUR : M. CHRISTOPHE GANZITTI

Etat annexe au budget : EPA

Etat Prévisionnel des Achats				
Catégorie	Code	Libellé	Montant prévisionnel	Procédure
Fournitures	10.00	Produits surgelés	40 000.00	MAPA+PA
Fournitures	10.07	Viandes et charcuteries	60 000.00	MAPA+PA
Fournitures	10.08	Produits de la mer	35 000.00	MAPNF
Fournitures	10.10	Fruits et légumes	45 000.00	MAPA+PA
Fournitures	10.11	Boissons	30 000.00	MAPNF
Fournitures	10.12	Produits laitiers et avicoles	60 000.00	MAPA+PA
Fournitures	10.13	Pain et pâtisseries	5 000.00	MAPNF
Fournitures	10.14	Epicerie	90 000.00	MAPA+PF
Fournitures	14.	Produits textiles	5 000.00	MAPNF
Fournitures	15.	Papiers, produits de l'édition	20 000.00	MAPNF
Fournitures	18.	Produits de santé	2 000.00	MAPNF
Fournitures	20.	Quincaillerie, outillage	15 000.00	MAPNF
Fournitures	22.	Equipement audio/video/hifi...	15 000.00	MAPNF
Fournitures	25.	Mobilier	20 000.00	MAPNF
Fournitures	27.	Matériels de sport	3 000.00	MAPNF
Fournitures	30.	Fournitures pédago sciences	2 000.00	MAPNF
Fournitures	32.	Matériel/équipement plomberie	10 000.00	MAPNF
Fournitures	33.	Matériel/équipement élec+éclair	10 000.00	MAPNF
Fournitures	35.	Machine/équipement cuisine	40 000.00	MAPA+PA
Fournitures	36.	Machine/équipement bureau+info	15 000.00	MAPNF
Fournitures	37.	Produits d'entretien	42 000.00	MAPA+PA

Académie :
CAEN

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Avant le C.A.

Exercice : 2022

Etablissement : 0142132S
LYCEE RABELAIS
1 RUE ELSA TRIOLET
BP 52
14123 IFS

Page n° 2

REGION :
NORMANDIE

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2022

ORDONNATEUR : M. CHRISTOPHE GANZITTI

Etat annexe au budget : EPA

Etat Prévisionnel des Achats				
Catégorie	Code	Libellé	Montant prévisionnel	Procédure
Fournitures	38.	Fournitures de bureau	15 000.00	MAPNF
Fournitures	39.	Logiciels	10 000.00	MAPNF
Fournitures	40.	Autres fournitures	5 000.00	MAPNF
Services	50.	Location de matériels	5 000.00	MAPNF
Services	60.	Transport de personnes	10 000.00	MAPNF
Services	63.	Télécommunications	12 000.00	MAPNF
Services	64.	Poste	15 000.00	MAPNF
Services	65.	Assurances	3 500.00	MAPNF
Services	67.	Services informatiques	5 000.00	MAPNF
Services	76.	Services sanitaires	5 000.00	MAPNF
Services	77.	Services culturels	5 000.00	MAPNF
Services	81.	Services de maintenance	92 000.00	MAPA+PF
Services	82.	Impression et reprographie	5 000.00	MAPNF
Services	88.	Autres services	5 000.00	MAPNF

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE
ETAT DES EMPLOIS

Employeur	Fonctions	Catégorie	Effectifs ETP	Masse financière	Observations
EPLE	Fonctions Educatives	Assistant d'éducation	6.50	180 128.00	
		Total	6.50	180 128.00	
ETAT	Fonctions Enseignement / Formations	Assistant DDFPT	1.00	5 067 546.93	
		DDFPT	1.00		
		Documentaliste	1.00		
		Enseignant	56.92		
	Fonctions Education, Santé, Social	Assistante sociale	0.25	245 424.07	
		Conseiller Princ. d'Education	2.00		
		Infirmière	0.80		
		Médecin scolaire	0.01		
		Psychologue de l'EN	0.13		
	Fonctions Encadrement, Administration et Finances	Adjoint Gestionnaire	1.00	431 154.04	
		Proviseur	1.00		
		Proviseur Adjoint	1.00		
		Secrétaire d'administration	3.28		
		Total	69.39	5 744 125.04	
CT-MET-EPCI	Fonctions Entretien & Maintenance	AET Lingère	1.00	668 785.90	
		Agent d'accueil	2.00		
		Agent d'entretien et de restau	9.00		
		Ouvrier de maintenance special	2.00		
		Responsable d'équipe technique	2.00		
	Fonctions Restauration & Hébergement	Cuisinier	2.00	169 647.35	

Académie :
CAEN

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Pièce B6

Avant le C.A.

Exercice : 2022

Etablissement : 0142132S
LYCEE RABELAIS
1 RUE ELSA TRIOLET
BP 52
14123 IFS

Page n° 2

REGION :
NORMANDIE

ORDONNATEUR : M. CHRISTOPHE GANZITTI
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : M. PASCAL ROBIN

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE
ETAT DES EMPLOIS

Employeur	Fonctions	Catégorie	Effectifs ETP	Masse financière	Observations
		Magasinier	2.00		
		Total	20.00	838 433.25	
Total			95.89	6 762 686.29	

Académie :
CAEN

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Pièce B1.1

Avant le C.A.

Exercice : 2022

Etablissement : 0142132S
LYCEE RABELAIS
1 RUE ELSA TRIOLET
BP 52
14123 IFS

Page n° 1

REGION :
NORMANDIE

ORDONNATEUR : M. CHRISTOPHE GANZITTI
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : M. PASCAL ROBIN

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

RESULTAT DETAILLE PAR SERVICE			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	OUVERTURES DE CREDITS	PRÉVISIONS DE RECETTES	DIFFÉRENCE RECETTES-DÉPENSES
Activité pédagogique	315 465.00	315 465.00	0.00
Vie de l'élève	9 000.00	9 000.00	0.00
Administration et logistique	406 389.84	335 759.99	-70 629.85
Total services généraux (1)	730 854.84	660 224.99	-70 629.85
Restauration et hébergement	291 842.50	291 842.50	0.00
Bourses nationales	115 000.00	115 000.00	0.00
Unité de formation par apprentissage	1 000.00	1 000.00	0.00
Total services spéciaux (2)	407 842.50	407 842.50	0.00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	1 138 697.34	1 068 067.49	-70 629.85
SECTION OPERATIONS EN CAPITAL			
Opérations en capital	30 000.00	0.00	-30 000.00

Académie :
CAEN

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Pièce B1.2

Avant le C.A.

Exercice : 2022

Etablissement : 0142132S
LYCEE RABELAIS
1 RUE ELSA TRIOLET
BP 52
14123 IFS

Page n° 2

REGION :
NORMANDIE

ORDONNATEUR : M. CHRISTOPHE GANZITTI
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : M. PASCAL ROBIN

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

PREVISIONS BUDGETAIRES						
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
	DEPENSES			RECETTES		
	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux autorités de contrôle	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux autorités de contrôle
Activité pédagogique	315 465.00			315 465.00		
Vie de l'élève	9 000.00			9 000.00		
Administration et logistique	406 389.84			335 759.99		
Total services généraux (1)	730 854.84			660 224.99		
Restauration et hébergement	291 842.50			291 842.50		
Bourses nationales	115 000.00			115 000.00		
Unité de formation par	1 000.00			1 000.00		
Total services spéciaux (2)	407 842.50			407 842.50		

Académie :
CAEN

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Pièce B1.2

Avant le C.A.

Exercice : 2022

Etablissement : 0142132S
LYCEE RABELAIS
1 RUE ELSA TRIOLET
BP 52
14123 IFS

Page n° 3

REGION :
NORMANDIE

ORDONNATEUR : M. CHRISTOPHE GANZITTI
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : M. PASCAL ROBIN

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

PREVISIONS BUDGETAIRES						
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
	DEPENSES			RECETTES		
	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux autorités de contrôle	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux autorités de contrôle
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	1 138 697.34			1 068 067.49		

Résultat prévisionnel	-70 629.85	
CAF ou IAF	-63 000.00	

SECTION OPERATIONS EN CAPITAL						
Opérations en capital	30 000.00			0.00		
Total dépenses et recettes inscrites au budget	1 168 697.34			1 068 067.49		

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

REALISATION DE L'EQUILIBRE BUDGETAIRE

Rappel de la section de fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 138 697.34	1 068 067.49
	Résultat prévisionnel	-70 629.85

Tableau prévisionnel de financement		
	Emplois	Ressources
Opérations d'investissement	30 000.00	0.00
IAF	63 000.00	0.00
Prélèvements sur fonds de roulement	0.00	93 000.00
Total	93 000.00	93 000.00

Montant du fonds de roulement			
Montant au dernier compte financier	Prélèvements déjà autorisés	Prélèvement proposé	FDR estimé
0.00	0.00	93 000.00	-93 000.00

Académie :
CAEN

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Pièce B2

Avant le C.A.

Exercice : 2022

Etablissement : 0142132S
LYCEE RABELAIS
1 RUE ELSA TRIOLET
BP 52
14123 IFS

Page n° 5

REGION :
NORMANDIE

ORDONNATEUR : M. CHRISTOPHE GANZITTI
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : M. PASCAL ROBIN

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

PREVISIONS BUDGETAIRES								
Etat des origines de financement								
	Ouvertures de crédits		Prévisions de recettes					
	Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'année N-1	Proposition du chef d'établissement	Rappel des recettes admissibles au budget initial de l'année N-1	Proposition du chef d'établissement				
				Total	Etat	Région, Dépt, Grpt communes et Autres Coll	Ressources propres	Autres
SECTION DE FONCTIONNEMENT								
Activité pédagogique	314 942.00	315 465.00	314 942.00	315 465.00	8 300.00	139 645.00	162 520.00	5 000.00
Vie de l'élève	9 000.00	9 000.00	9 000.00	9 000.00	9 000.00	0.00	0.00	0.00
Administration et logistique	843 556.97	406 389.84	774 853.21	335 759.99	0.00	256 755.00	79 004.99	0.00
Total services généraux (1)	1 167 498.97	730 854.84	1 098 795.21	660 224.99	17 300.00	396 400.00	241 524.99	5 000.00
Restauration et hébergement	283 412.00	291 842.50	283 412.00	291 842.50	0.00	0.00	291 842.50	0.00
Bourses nationales	115 000.00	115 000.00	115 000.00	115 000.00	115 000.00	0.00	0.00	0.00
Unité de formation par apprentissage	1 000.00	1 000.00	1 000.00	1 000.00	0.00	0.00	0.00	1 000.00
Total services spéciaux (2)	399 412.00	407 842.50	399 412.00	407 842.50	115 000.00	0.00	291 842.50	1 000.00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	1 566 910.97	1 138 697.34	1 498 207.21	1 068 067.49	132 300.00	396 400.00	533 367.49	6 000.00
SECTION OPERATIONS EN CAPITAL								
Opérations en capital	30 000.00	30 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL GENERAL	1 596 910.97	1 168 697.34	1 498 207.21	1 068 067.49	132 300.00	396 400.00	533 367.49	6 000.00

ORDONNATEUR : M. CHRISTOPHE GANZITTI
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : M. PASCAL ROBIN

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

SERVICE GENERAL - AP : Activité pédagogique

Ouvertures de crédits				Prévisions de recettes						
Imputation			Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement	Imputation			Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement	
Domaine	Activité	Libellé			Domaine	Activité	Compte	Libellé		
ATELIE		Ateliers	249 802.00	252 502.00	ATELIE			Ateliers	155 800.00	156 300.00
	0CARBU	Carburant	702.00	802.00		0OBJCONF	701	Ventes objets confectionnés	154 000.00	154 000.00
	0DEPHEB	Déplacements / Hébergements	2 000.00	2 000.00		0REPEDAGO	701	Ventes objets confectionnés	1 000.00	1 000.00
	0ENSPRO	Enseignement professionnel	28 500.00	28 000.00		13ADPEXAM	7411	Subventions minis.éduc.nat.	800.00	1 300.00
	0ENTMAT	Entretien et réparation	15 000.00	17 000.00	DGF			Dotation Globale de Fonctionnement	131 902.00	131 902.00
	0ENTMATCT	Contrat d'entretien et de réparation	9 000.00	9 000.00		0DGF	7442	Subventions Région	131 902.00	131 902.00
	0FOURMAT	Fournitures et matériel d'entretien	4 000.00	4 000.00	ENSEIG			Activités d'enseignement	6 000.00	6 000.00
	0LINGPROD	Linge et produits d'entretien	18 000.00	19 000.00		13REP	7411	Subventions minis.éduc.nat.	1 000.00	1 000.00
	0LOCAT	Locations	1 500.00	1 500.00		2DAPE	7442	Subventions Région		5 000.00
	0MATOEUVR	Matière d'oeuvre	162 000.00	162 600.00		2DAPE1	7442	Subventions Région	5 000.00	
	0RECEPT	Frais de réception	3 500.00	3 000.00	GRETA			Formation continue	4 000.00	6 000.00
	0REPEDAGO	Repas pédagogiques	4 000.00	4 000.00		0REVERS	7067	Contribution participants	4 000.00	6 000.00
	0SERVBANC	Frais et services bancaires	600.00	600.00	STAGES			Stages en entreprise	13 000.00	11 000.00
	0TAXIMPO	Taxes et impôts	1 000.00	1 000.00		0TAXAP	7481	Prod.vers.lib. exon. taxe app.	7 000.00	5 000.00
ENSEIG		Activités d'enseignement	37 900.00	37 700.00		13STA	7411	Subventions minis.éduc.nat.	6 000.00	6 000.00
	0ASSUR	Assurances	300.00	300.00	VOYSOR			Voyages et sorties scolaires	4 240.00	4 263.00
	0DOCUM	Documentation	8 800.00	8 500.00		0BORDEAUX	7067	Contribution participants	960.00	960.00
	0ENSGENE	Enseignement général	16 000.00	16 000.00		0COGNAC	7067	Contribution participants	780.00	560.00
	0ENTMATCT	Contrat d'entretien et de réparation	3 000.00	3 000.00		2DAPE	7442	Subventions Région		2 743.00
	0PDTPHARM	Produits pharmaceutiques	1 800.00	1 900.00		2DAPE1	7442	Subventions Région	2 500.00	
	0VIESCO	Vie scolaire	2 000.00	2 000.00						
	13REP	Droits de reprographie	1 000.00	1 000.00						
	2DAPE	Dotation forf. acc. projets éducatifs		5 000.00						

Académie :
CAEN

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Pièce B3.1

Avant le C.A.

Exercice : 2022

Etablissement : 0142132S
LYCEE RABELAIS
1 RUE ELSA TRIOLET
BP 52
14123 IFS

Page n° 7

REGION :
NORMANDIE

ORDONNATEUR : M. CHRISTOPHE GANZITTI
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : M. PASCAL ROBIN

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

SERVICE GENERAL - AP : Activité pédagogique

Ouvertures de crédits				Prévisions de recettes							
Imputation			Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement	Imputation				Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement	
Domaine	Activité	Libellé			Domaine	Activité	Compte	Libellé			
	2DAPE1	Dotation acc. projets éducatifs 2021	5 000.00								
STAGES		Stages en entreprise	13 000.00	11 000.00							
	0ASSUR	Assurances	1 700.00	1 750.00							
	0RBTSTGEL	Remboursements élèves stages	5 300.00	3 250.00							
	13STA	Stages	6 000.00	6 000.00							
VOYSOR		Voyages et sorties scolaires	14 240.00	14 263.00							
	0BORDEAUX	Voyage bordelais	1 786.50	2 835.00							
	0COGNAC	Voyage Cognac	986.00	1 200.00							
	0HEBERG	Hebergement	500.00	500.00							
	0TRANSP	Transports sorties	6 467.50	4 985.00							
	0VISIT	Visites sorties	2 000.00	2 000.00							
	2DAPE	Dotation forf. acc. projets éducatifs		2 743.00							
	2DAPE1	Dotation acc. projets éducatifs 2021	2 500.00								
Total du service			314 942.00	315 465.00	Total du service				314 942.00	315 465.00	
Crédits votés par le C.A					Recettes votées par le C.A						

Académie :
CAEN

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Pièce B3.2

Avant le C.A.

Exercice : 2022

Etablissement : 0142132S
LYCEE RABELAIS
1 RUE ELSA TRIOLET
BP 52
14123 IFS

Page n° 8

REGION :
NORMANDIE

ORDONNATEUR : M. CHRISTOPHE GANZITTI
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : M. PASCAL ROBIN

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

SERVICE GENERAL - VE : Vie de l'élève

Ouvertures de crédits					Prévisions de recettes					
Imputation			Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement	Imputation			Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement	
Domaine	Activité	Libellé			Domaine	Activité	Compte	Libellé		
AIDES		Aides aux élèves	9 000.00	9 000.00	AIDES			Aides aux élèves	9 000.00	9 000.00
	16FS-	Fonds social lycéen et collégien	9 000.00	9 000.00		16FS-	7411	Subventions minis.éduc.nat.	9 000.00	9 000.00
Total du service			9 000.00	9 000.00	Total du service			9 000.00	9 000.00	
Crédits votés par le C.A					Recettes votées par le C.A					

ORDONNATEUR : M. CHRISTOPHE GANZITTI
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : M. PASCAL ROBIN

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

SERVICE GENERAL - ALO : Administration et logistique

Ouvertures de crédits					Prévisions de recettes					
Imputation			Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement	Imputation			Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement	
Domaine	Activité	Libellé			Domaine	Activité	Compte	Libellé		
ADMIN		Administration	35 210.55	35 354.88	ADMIN			Administration	4 000.00	4 000.00
	0ASSUR	Assurances	1 200.00	1 200.00		0RECDIV	7088	Autres produits activ.annexes	4 000.00	4 000.00
	0CARBU	Carburant	460.55	454.88	DGF			Dotation Globale de Fonctionnement	254 457.00	256 755.00
	0DEPDIV	Dépenses diverses	500.00	600.00		0DGF	7442	Subventions Région	254 457.00	256 755.00
	0DEPHEB	Déplacements / Hébergements	1 300.00	1 300.00	HEBERG			Hébergement	62 003.55	64 099.88
	0FOURADM	Fournitures administratives	9 000.00	9 000.00		0CONTSERV	7588	Contrib. Entre services étab.	62 003.55	64 099.88
	0LINGPROD	Linge et produits d'entretien	11 000.00	11 000.00	OP-SPE			Opérations spécifiques	454 392.66	10 905.11
	0LOCAT	Locations	1 000.00	1 000.00		0NEUT	776	Prod.neutralisation amortiss.	448 465.23	
	0LOGIC	Logiciels	3 000.00	3 000.00		0NEUT	777	Quote.pt.sub.inv.cpte.resultat	5 927.43	10 905.11
	0MATMOB	Matériel et mobilier	7 500.00	7 500.00						
	0TAXIMPO	Taxes et impôts	250.00	300.00						
COMMUN		Communication	34 500.00	33 000.00						
	0AFFRAN	Affranchissement	16 500.00	15 000.00						
	0PUBLICAT	Publications et référencement	1 500.00	1 500.00						
	0RECEPT	Frais de réception	5 000.00	5 000.00						
	0TEL	Téléphone et télécommunications	11 500.00	11 500.00						
MAINTE		Entretien et maintenance	112 250.00	112 500.00						
	0ENTMAT	Entretien et réparation	36 000.00	36 000.00						
	0ENTMATCT	Contrat d'entretien et de réparation	55 250.00	55 500.00						
	0FOURMAT	Fournitures et matériel d'entretien	21 000.00	21 000.00						
OP-SPE		Opérations spécifiques	460 096.42	18 534.96						
	0AMOR	Amortissement	460 096.42	18 534.96						
VIABIL		Viabilisation	201 500.00	207 000.00						

Académie :
CAEN

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Pièce B3.3

Avant le C.A.

Exercice : 2022

Etablissement : 0142132S
LYCEE RABELAIS
1 RUE ELSA TRIOLET
BP 52
14123 IFS

Page n° 10

REGION :
NORMANDIE

ORDONNATEUR : M. CHRISTOPHE GANZITTI
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : M. PASCAL ROBIN

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

SERVICE GENERAL - ALO : Administration et logistique

Ouvertures de crédits				Prévisions de recettes						
Imputation			Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement	Imputation				Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement
Domaine	Activité	Libellé			Domaine	Activité	Compte	Libellé		
	0EAU	Eau	12 000.00	12 000.00						
	0ELECT	Electricité	110 000.00	115 000.00						
	0GAZ	Gaz	79 500.00	80 000.00						
Total du service			843 556.97	406 389.84	Total du service				774 853.21	335 759.99
Crédits votés par le C.A					Recettes votées par le C.A					

ORDONNATEUR : M. CHRISTOPHE GANZITTI
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : M. PASCAL ROBIN

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

SERVICE SPECIAL - SRH : Restauration et hébergement

Ouvertures de crédits					Prévisions de recettes					
Imputation			Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement	Imputation			Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement	
Domaine	Activité	Libellé			Domaine	Activité	Compte	Libellé		
HEBERG		Hebergement	283 412.00	291 842.50	COMMEN			Recettes commensaux	15 292.50	15 375.00
	0CINT	Contribution entre services de l'étab.	62 003.55	64 099.88		0TICKC1	7062	Prod.Restaur.Scol.et héberg	4 425.00	6 490.00
	0DENR	Achats de denrées	133 639.19	136 890.67		0TICKC2	7062	Prod.Restaur.Scol.et héberg	1 062.50	935.00
	0DEPDIV	Dépenses diverses	2 500.00	3 500.00		0TICKC3	7062	Prod.Restaur.Scol.et héberg	9 805.00	7 950.00
	0ENTMAT	Entretien et réparation	8 000.00	8 000.00	ELEVES			Recettes élèves	260 124.50	267 472.50
	0ENTMATCT	Contrat d'entretien et de réparation	5 000.00	5 000.00		0FDP5	7062	Prod.Restaur.Scol.et héberg	118 737.50	118 737.50
	0FCSH	Fonds commun des services d'hébergement	3 586.86	3 683.45		0FINT4	7062	Prod.Restaur.Scol.et héberg	137 445.00	143 990.00
	0FRH	Fonds régional d'hébergement	55 182.40	56 668.50		0TICKE	7062	Prod.Restaur.Scol.et héberg	3 942.00	4 745.00
	0LINGPROD	Linge et produits d'entretien	6 500.00	7 000.00	HEBERG			Hebergement	7 995.00	8 995.00
	0MATMOB	Matériel et mobilier	6 000.00	6 000.00		0HOTE1	7062	Prod.Restaur.Scol.et héberg	495.00	495.00
	0REPEDAGO	Repas pédagogiques	1 000.00	1 000.00		0RECDIV	7088	Autres produits activ.annexes	3 500.00	4 500.00
						0REPEDAGO	7088	Autres produits activ.annexes	4 000.00	4 000.00
Total du service			283 412.00	291 842.50	Total du service			283 412.00	291 842.50	
Crédits votés par le C.A					Recettes votées par le C.A					

Académie :
CAEN

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Pièce B4.2

Avant le C.A.

Exercice : 2022

Etablissement : 0142132S
LYCEE RABELAIS
1 RUE ELSA TRIOLET
BP 52
14123 IFS

Page n° 12

REGION :
NORMANDIE

ORDONNATEUR : M. CHRISTOPHE GANZITTI
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : M. PASCAL ROBIN

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

SERVICE SPECIAL - SBN : Bourses nationales

Ouvertures de crédits					Prévisions de recettes					
Imputation			Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement	Imputation			Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement	
Domaine	Activité	Libellé			Domaine	Activité	Compte	Libellé		
BOURSE		Bourses	115 000.00	115 000.00	BOURSE			Bourses	115 000.00	115 000.00
	OBN	Bourses nationales	115 000.00	115 000.00		OBN	7411	Subventions minis.éduc.nat.	115 000.00	115 000.00
Total du service			115 000.00	115 000.00	Total du service			115 000.00	115 000.00	
Crédits votés par le C.A					Recettes votées par le C.A					

Académie :
CAEN

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Pièce B4.3

Avant le C.A.

Exercice : 2022

Etablissement : 0142132S
LYCEE RABELAIS
1 RUE ELSA TRIOLET
BP 52
14123 IFS

Page n° 13

REGION :
NORMANDIE

ORDONNATEUR : M. CHRISTOPHE GANZITTI
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : M. PASCAL ROBIN

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

SERVICE SPECIAL - SUFA : Unité de formation par apprentissage

Ouvertures de crédits					Prévisions de recettes					
Imputation			Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement	Imputation			Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement	
Domaine	Activité	Libellé			Domaine	Activité	Compte	Libellé		
UFA		Apprentissage	1 000.00	1 000.00	UFA			Apprentissage	1 000.00	1 000.00
	0FOURADM	Fournitures administratives	100.00	100.00		0REVERS	7448	Autres subventions	1 000.00	1 000.00
	0MATMOB	Matériel et mobilier	500.00	500.00						
	0RBTSTGPE	Remboursements personnels stages	100.00	100.00						
	0TRANSP	Transports sorties	200.00	200.00						
	0VISIT	Visites sorties	100.00	100.00						
Total du service			1 000.00	1 000.00	Total du service			1 000.00	1 000.00	
Crédits votés par le C.A					Recettes votées par le C.A					

Académie :
CAEN

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Pièce B5

Avant le C.A.

Exercice : 2022

Etablissement : 0142132S
LYCEE RABELAIS
1 RUE ELSA TRIOLET
BP 52
14123 IFS

Page n° 14

REGION :
NORMANDIE

ORDONNATEUR : M. CHRISTOPHE GANZITTI
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : M. PASCAL ROBIN

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

OPC : Opérations en capital

Ouvertures de crédits					Prévisions de recettes				
Imputation			Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement	Imputation			Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement
Domaine	Activité	Libellé			Domaine	Activité	Compte	Libellé	
ADMIN		Administration	10 000.00	10 000.00					
	0BUDGINIT	Prélèvement FDR budget initial	10 000.00	10 000.00					
ATELIE		Ateliers	10 000.00	10 000.00					
	0BUDGINIT	Prélèvement FDR budget initial	10 000.00	10 000.00					
HEBERG		Hebergement	10 000.00	10 000.00					
	0BUDGINIT	Prélèvement FDR budget initial	10 000.00	10 000.00					
Total du service			30 000.00	30 000.00	Total du service				0.00
Crédits votés par le C.A					Recettes votées par le C.A				